



FORMATION EN PRÉSENTIEL

ANIMATEUR PRÉVENTION DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE (AP ASD)

Dernière mise à jour le 22/01/2025.

OBJECTIF

L'Animateur Prévention (AP ASD) a un rôle de maîtrise d'oeuvre de la prévention. Il conseille et accompagne la direction dans la mise en place de la démarche de prévention de la structure. Dans cette démarche, l'AP ASD se concentre sur la réalisation d'actions de prévention et l'organisation des moyens et méthodes nécessaires pour y parvenir. Il s'appuie pour cela sur les compétences qu'il a acquises en santé et sécurité au travail ainsi qu'en conduite de projet. En tant qu'animateur de projets, il mobilise les acteurs en interne (l'encadrement, les instances représentatives du personnel, les intervenants à domicile idéalement formés « acteurs prévention secours » APS ASD, ...) et/ou en externe (les CARSAT/CRAMIF/CGSS, les services de santé au travail, les consultants ergonomes, ...).

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Venir en appui pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques dans la structure.
- Elaborer et animer un projet de prévention dans sa structure
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse des APS ASD

PUBLIC CONCERNÉ

Personne désignée par le directeur de structure désireux de mettre en place une démarche de prévention (responsables de secteur, infirmiers (e) coordonateurs (trices) de secteur, ...)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En centre de formation ou dans l'entreprise à un minimum de 3

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

FIPS - N° SIRET 80976799900026 - RCS EVRY - Code APE 85.59A - 75 rue romain rolland 91550 PARAY VIEILLE POSTE FRANCE - Tél. : 0950412583 - contact@fipsformation.fr - www.fipsformation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11910679091 auprès du/de la DIRECCTE IDF.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Tarif

1200 € HT
par participant
4000 € HT
par groupe

Réf.**APASD-FIPS****Contact**

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Attestation obtenir ou acquérir des compétences de bases en prévention
- La journée de formation du Chef d'entreprise « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une structure d'aide et soin à domicile (ASD) » est un préalable obligatoire.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique. La formation est encadrée par un organisme habilité INRS



Accessible PSH.



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

3 mini > 8 maxi



Durée

21 heures / 3 jour(s)



PROGRAMME

Jour 1

Présentation des objectifs
Bases en prévention des risques
La démarche de prévention et sa structuration
Les enjeux
Méthodologie de projet

Jour 2

Mobilisation des acteurs
Les étapes clefs du projet
Analyse de situation de travail
Connaissance et évaluation du risque TMS
Connaissance et évaluation du risque RPS
Les autres risques (chute, biologique, mécanique...)
Consigne pour les travaux inter session
Proposition de pistes d'améliorations et hiérarchisation
Plan d'action

INTER SESSION

1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines,
- une demi-journée (4h) d'accompagnement minimum en présentiel sur site du binôme dirigeant-AP
ASD conduite par le formateur.

Jour 3

Epreuves certificatives
Bilan de fin de formation

LES PLUS

Formation permettant d'initier une démarche de prévention pérenne.



INTERVENANT(S)

Formateur certifié par l'INRS.

ÉVALUATION

Conception d'un projet de prévention pour la structure pendant le travail inter-session.,
Organiser et animer, en lien avec la Direction, la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise.
Pendant l'inter-session., Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation travail ou d'un recueil d'information suite à un accident du travail

ATTRIBUTION FINALE

CERTIFICAT AP ASD.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences d'Animateur Prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (AP ASD)